



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 7 mars 2025, 19 h 30** à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Madame Chantal Crête
Madame Anik Bois
Madame Manon Bastien Couturier
Monsieur Gilles Ladouceur
Monsieur Don Saliba
Monsieur Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du Conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2025.
- 1.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 556-2025 remplaçant le règlement numéro 539-2024 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026.
- 1.5 Dépôt des rapports annuels 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
- 1.6 Entente et suspension de l'instance - Dossiers numéros 550-17-011215-199 et 550-17-012561-229.
- 1.7 Autorisation - Contribution financière à la Fondation canadienne du rein.
- 1.8 Publicité dans le programme souvenir de l'organisme « Le chœur de Pom ».
- 1.9 Appui à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil - Camp de jour - Enjeux.
- 1.10 Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Dépôt du rapport d'analyse 2024 - Groupe Sûreté.
- 2.4 Autorisation - Aide financière pour les résidents de Lac-Simon pour adhérer au camp de jour pour la saison estivale.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie.

6.2 Adoption du Plan de mise en œuvre local (PMOL).

6.3 Embauche d'un pompier.

6.4 Autorisation - Délégation de compétence - Stephen Bélanger (pour une carte de crédit de 2 000 \$).

6.5 Sortie du véhicule de désincarcération - Journée des Héros - 24 mai 2025 à Chénéville.

6.6 Sortie des véhicules du service incendie - Présentation camp de jour de Chénéville - Semaine du 14 au 18 juillet 2025.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Formation théorique et pratique pour chauffeur classe 1.

7.2 Renouvellement des services de gestion de l'écocentre.

7.3 Autorisation - Lancement d'un appel d'offres public (SÉAO) pour le chemin du Tour-du-Lac - PAVL.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Compte-rendu de la rencontre du CCU du 13 décembre 2024.

8.2 Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-21-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.

8.3 Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-22-5 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.

8.4 Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l'aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial.

8.5 Résultat appel de candidatures pour le CCU - Remplacement d'un membre.

8.6 Autorisation - Offre de services - PG Solutions.

8.7 Autorisation - Services professionnels Mosaic 3D.

8.8 Autorisation - Offre de services - K2 Géospatial.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Résumé fête des Cœurs - 15 février 2025.

10.2 SÉPAQ - Renouvellement d'entente.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ neuf (9) personnes qui assistent à la séance.

1.1

69-03-2025
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

70-03-2025
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

71-03-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 février 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 556-2025 remplaçant le règlement numéro 539-2024 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026

Madame Manon Bastien Couturier, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 556-2025, afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2026 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

1.5

72-03-2025
Dépôt des rapports annuels 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les rapports annuels des années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anik Bois

QUE les rapports annuels déposés par la directrice générale et greffière-trésorière soient acceptés tel que déposés.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

73-03-2025
Entente et suspension de l'instance – Dossiers numéros 550-17-011215-199 et 550-17-012561-229

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties en vue de suspendre l'instance dans les dossiers numéros 550-17-011215-199 et 550-17-012561-229;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été signée par les parties le 28 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'accord pour entériner ladite entente signée par le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs;

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'entente survenue entre les parties dans les dossiers numéros 550-17-011215-199 et 550-17-012561-229 et entérine ladite entente signée par le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, le 28 février 2025;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

74-03-2025
Autorisation – Contribution financière à la Fondation canadienne du rein

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière le 12 février 2025 de la Fondation canadienne du rein pour faire avancer des recherches essentielles permettant aux scientifiques d'élaborer de nouveaux traitements et de mieux comprendre cette maladie;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil accepte de participer en donnant un don de 200 \$;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

75-03-2025
Publicité dans le programme souvenir de l'organisme « Le chœur de Pom »

CONSIDÉRANT la demande présentée par le chœur de chant « Le chœur de Pom »;

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise une dépense de 35 \$ pour la publication d'une annonce dans le programme souvenir de l'organisme « *Le chœur de Pom* »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

76-03-2025

Appui à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil – Camp de jour - Enjeux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour;

ET QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

77-03-2025

Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité de Lac-Simon qui participera à l'assemblée générale annuelle de la Corporation du Transport adapté et collectif de Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil nomme monsieur Don Saliba, conseiller, en tant que représentante pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation du Transport adapté et collectif de Papineau pour l'année 2025;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de février ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée pour le mois de février.

2.3

Dépôt du rapport d'analyse 2024 – Groupe Sûreté

Le rapport pour le service de sécurité nautique 2024 effectué par Groupe Sûreté a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

2.4

78-03-2025

Autorisation – Aide financière pour les résidents de Lac-Simon pour adhérer au camp de jour pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime important de soutenir les familles de jeunes enfants en prenant entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant un tel service et en affectant un montant destiné au remboursement partiel des frais de camp de jour encourus pour tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil affecte un montant maximal de 5 000 \$, annuellement, au remboursement des frais de camp de jour pour les enfants dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise un remboursement maximal de 50 \$/jr, par enfant, pour un maximum de 250 \$ par enfant, annuellement;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE tout parent désirant bénéficier de ce remboursement doit préalablement en informer la directrice générale ou son adjointe à la Municipalité et signer un formulaire prévu à cet effet;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-70290-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

79-03-2025

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de février, totalisant la somme de **116 454,67 \$** et portant les numéros **18723 à 18755**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **250 831,96 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **497 742,05 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 26 janvier 2025 au 22 février 2025, pour un montant total de **124 610,41 \$**;
- Rémunération des élus du mois de janvier 2025 pour un montant total de **10 304,74 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

80-03-2025

Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;



No de résolution
ou annotation

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire mentionne que c'est le 60^e anniversaire de la Municipalité cette année. Il présente la programmation des activités prévues dans le dépliant offert à tous les citoyens. Par la suite, il mentionne que 450 personnes étaient présentes lors de la fête des Cœurs le 15 février dernier et il remercie la population pour leur participation aux activités. Ensuite, monsieur le maire indique qu'un sondage est présentement accessible sur le site internet de la Municipalité et sur Facebook pour connaître l'intérêt des citoyens à un camp de jour offert par la Municipalité à partir de l'année 2026. Il explique ensuite que lors des élections en novembre 2025, les citoyens devront aussi voter pour un préfet élu par suffrage universel, ce qui engagera plus de coûts pour les municipalités. Finalement, monsieur Jocelyn Martel, conseiller prend parole pour parler de la journée de pêche au lac Croche le 15 février dernier et indique que ce fut un grand succès.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro SSI-2021-001 concernant le règlement uniformisé en prévention incendie sera adopté à une séance ultérieure du Conseil. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

6.2

81-03-2025

Adoption du Plan de mise en œuvre local (PMOL)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer et adopter un plan de mise en œuvre local qui programme les activités qu'elle prévoit réaliser pour répondre aux objectifs du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre local 2024 (année 6) est déposé;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le Plan de mise en œuvre local 2024 (année 6) tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3

**82-03-2025
Embauche d'un pompier**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers volontaires à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de monsieur Michel Daoust;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Michel Daoust à titre de pompier volontaire à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4

**83-03-2025
Autorisation – Délégation de compétence – Stephen Bélanger (pour une carte de crédit de 2 000 \$)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Stephen Bélanger, effectue souvent des achats dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document au nom de la Municipalité de Lac-Simon pour procéder à la demande d'une carte de crédit permettant une limite de dépenses à 2 000 \$ dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.5

**84-03-2025
Sortie du véhicule de désincarcération – Journée des héros – 24 mai 2025 à Chénéville**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chénéville organise la Journée des Héros le 24 mai 2025;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon et la Municipalité de Chénéville ont un service de sécurité incendie partagé;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet la sortie du véhicule de désincarcération afin d'être exposé sur le terrain de l'église de Chénéville, dans le cadre de cette journée thématique;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la sortie du véhicule de désincarcération le 24 mai 2025 dans le cadre de la Journée des Héros tenue sur le terrain de l'église de Chénéville.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.6

85-03-2025

Sortie des véhicules du service de sécurité incendie – Présentation camp de jour de Chénéville – Semaine du 14 au 18 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chénéville offre un camp de jour pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT la demande reçu de la compagnie « Les 4 fers en l'air » le 13 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Lac-Simon et la Municipalité de Chénéville ont un service de sécurité incendie partagé;

CONSIDÉRANT QUE cette sortie permettra de présenter le métier de pompiers aux enfants et de réaliser une démonstration de l'autopompe, du véhicule de désincarcération ainsi que du véhicule de premiers répondants durant la semaine du 14 au 18 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'une date fixe de visite sera établie plus près des dates demandées puisqu'il s'agit d'un métier qui implique des urgences à tout moment;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la sortie de l'autopompe, du véhicule de désincarcération ainsi que du véhicule de premiers répondants durant la semaine du 14 au 18 juillet 2025 dans le cadre d'une présentation du métier de pompiers aux enfants participants au camp de jour de Chénéville.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

86-03-2025

Formation théorique et pratique pour chauffeur classe 1

CONSIDÉRANT QU'un employé des Travaux publics doit suivre la formation théorique et pratique pour chauffeur pour l'obtention de la classe 1 pour la conduite d'un camion-benne et d'un camion avec remorque;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de AS Formation est de 3 500 \$ plus les taxes applicables pour la formation pour l'obtention de la classe 1;



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le conseil autorise un employé des Travaux publics à suivre la formation pour l'obtention de la classe 1 avec la compagnie AS Formation au coût de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE l'employé numéro 03-0064 s'engage advenant le cas où il quitterait la Municipalité au cours des trois prochaines années à rembourser 66 % après un an et 33 % après deux ans le montant de la formation que la Municipalité aura payé;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

**87-03-2025
Renouvellement des services de gestion de l'écocentre**

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre est un site de récupération et de réemploi d'objets ou de matériaux et qu'il est possible pour tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Simon de bénéficier des services offerts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la location de conteneurs de 40 verges à l'écocentre pour y disposer les différentes matières;

CONSIDÉRANT les deux offres de services reçues;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « RLS environnement » offre la fourniture d'un conteneur de 40 verges pour les matériaux mixte au coût de 675 \$ plus les taxes applicables, la fourniture d'un conteneur de 40 verges pour le métal au coût de 200 \$ plus les taxes applicables, ainsi qu'un coût par tonne métrique pour le transbordement des déchets et du recyclage directement sur leur site situé à Papineauville;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil accepte et renouvelle l'offre de services de « RLS environnement » pour la gestion de l'écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

**88-03-2025
Autorisation – Lancement d'un appel d'offres public (SEAO) pour le chemin du
Tour-du-Lac - PAVL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend réaliser, dès cet automne, des travaux de rechargement sur le chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi et notre politique de gestion contractuelle;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public (SEAO) pour les travaux de rechargement sur le chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 décembre 2024

Le procès-verbal du CCU du 13 décembre a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

8.2

Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-21-4 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro U-21-4 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la modification du règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

8.3

Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-22-5 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro U-22-5 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la modification du règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

8.4

Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro U-23-1 modifiant le règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l'aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro U-23-1 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la modification du règlement de lotissement numéro U-23 et ayant pour objet de permettre l'aliénation de titres de propriété et la possibilité de lotir sur un site patrimonial. Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

8.5

89-03-2025

Résultat appel de candidatures pour le CCU – Remplacement d'un membre

CONSIDÉRANT le désistement d'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé pour combler le poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'appel effectué;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil nomme monsieur Michel Lacasse comme citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme à partir du mois de mars 2025 pour une période de deux ans;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.6

90-03-2025

Autorisation – Offre de services de PG Solutions – Permis en ligne

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à l'achat d'une licence afin d'obtenir les permis en ligne pour faciliter les services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de PG Solutions pour l'installation, l'adaptation, la formation ainsi que l'accompagnement dans les permis en ligne;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 480,80 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de la licence de permis en ligne et un montant de 4 995,50 \$, plus les taxes applicables en ce qui a trait aux services professionnels à la suite de l'installation du programme à la compagnie PG Solutions;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7

91-03-2025

Autorisation – Services professionnels Mosaic 3D

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Mosaic 3D datée du 9 février 2025 au coût de 12 400 \$, plus les taxes applicables pour la levée des bandes riveraines pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire aussi obtenir les services de LIDAR pour l'année 2025 au coût de 3200 \$, plus les taxes applicables pour le balayage radar des carrières et sablières sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve l'offre de service de Mosaic 3D du 9 février 2025 de 12 400 \$, plus les taxes applicables pour le suivi des bandes riveraines des lacs Simon, Barrière et la rivière Petite-Nation ainsi que de 3 200 \$, plus les taxes applicables pour le suivi des sites de carrière et sablière sur le territoire de la Municipalité;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8

92-03-2025

Autorisation – Offre de services – K2 Géospatial

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de K2 Géospatial pour de l'accompagnement dans l'intégration et la mise à jour des couches de photographies aériennes dans « JMap »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise une dépense n'excédant pas 2 500 \$, incluant les taxes applicables pour l'accompagnement dans l'intégration et la mise à jour des couches de photographies aériennes dans JMap;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Résumé de la Fête des Cœurs - 15 février 2025

Aucun résumé n'a été effectué. Cependant, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire formule un bref sommaire de l'événement au cours du mot du maire.

10.2

**93-03-2025
SÉPAQ - Renouvellement d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Société des Établissements de Plein air du Québec (SÉPAQ) de Duhamel désirent conclure une entente pour :

- Donner accès aux plages du Centre touristique de Lac-Simon et à la plage du secteur Preston aux plaisanciers qui possèdent une vignette (droit d'accès à la SÉPAQ) émise par la Municipalité de Lac-Simon;
- Donner accès aux plages du Centre touristique de Lac-Simon et à la plage du secteur Preston aux citoyennes et citoyens de Lac-Simon qui sont propriétaires ou locataires sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon et détenteurs de la carte citoyenne de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, à signer ladite entente pour la saison 2025-2026 pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Madame Chantal Crête, conseillère informe les citoyens qu'un sondage sera bientôt accessible et qu'une consultation est prévue pour la mise à jour de la politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) dans quelques semaines les citoyens seront interpellés.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

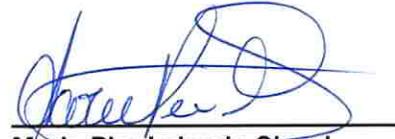
94-03-2025
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

